

## Session de Juin 2015

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quinze,  
Le dix-sept juin à 19 heures 30,  
Le Conseil municipal de la commune de Saulzais-le-Potier  
(Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à  
la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARDONEL  
Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 11 juin 2015.

**Présents:** MM. CARDONEL, DUBOIS, ACCOLAS,  
DAUMIN, DELAGE, DELAHAYES, DOLLET,  
ESMOINGT, RIVIERE, SZABO, Mmes AUDOUSSET,  
CHIROL, FENECK, GAMBADE, VAUR.

**Absent :** « Néant »

**Monsieur Patrice RIVIERE a été élu secrétaire de séance.**

### **Délibération n°2015-06-48 : Décision Modificative n°1. Budget communal 2015.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération n°2015-05-43 concernant l'acquisition de bancs publics il y a lieu de transférer des crédits du Budget communal 2015.

Il propose de réaliser l'opération suivante :

- Section d'investissement dépense :  
Compte 2313 : - 1.450 €.  
Compte 2158 : + 1.450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et un vote contre, accepte ce virement de crédit.

### **Délibération n°2015-06-49 : Indemnité versée aux personnes intervenant bénévolement dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les chèques cadeaux remis aux bénévoles, intervenant dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ne peuvent être imputés sur le compte fêtes et cérémonies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de l'indemnité des bénévoles à la somme maximale de 50 €, sous forme de chèque cadeau.

Cette indemnité sera imputée au compte 6718.

### **Délibération n°2015-06-50 : Travaux de voirie route du Grand Bord. Plan de financement**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2015-05-44 du 19 mai 2015 aux termes de laquelle le devis de l'entreprise Bordat avait été retenu pour un montant de 18.366,50 € HT soit 22.039,80 € TTC.

Ce devis inclut la requalification de la route du Grand Bord pour un montant de 8.631,00 € HT soit 10.357,20 € TTC, pour laquelle une demande de subvention auprès du conseil départemental va être effectuée.

Le Conseil Municipal, sur la base du devis estimatif établi par l'entreprise BORDAT, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de retenir le plan de financement suivant concernant la requalification de la route du Grand Bord :

Total travaux H.T. :	8.631,00 €
T.V.A. 20% :	1.726,20 €
	-----
Total Travaux T.T.C. :	10.357,20 €

Le financement de cette opération sera le suivant :  
Reprendre total opération : T.T.C. : 10.357,20 €

Subvention Conseil Départemental soit	2.959,00 €
Apport communal	7.398,20 €
	-----
Total Financement T.T.C:	10.357,20 €

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir ainsi que pour signer les marchés d'entreprises et tous les actes liés à ce projet.

### **Délibération n°2015-06-51 : Travaux de peinture au Presbytère avant relocation.**

Le maire indique au conseil municipal que le logement du Presbytère doit être reloué début juillet. Lors de l'état des lieux de sortie du précédent locataire, il a constaté que certaines pièces devaient être rafraichies en raison de leur vétusté.

Il présente donc un devis de l'Entreprise Michel Lassout pour un montant de 866,50 € HT soit 1.039,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis et confie au Maire tous pouvoirs pour la réalisation des travaux.

### **Questions diverses : Location du petit logement social**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide de fixer le montant de la location à 150 €, hors charges.

